

N°593  
Entrée le 09.04.2024  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 10.04.2024  
Chambre des Députés



Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 9 avril 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

« En 1990, le pourcentage d'arbres sans dommages s'élevait à 60% de la population d'arbres du Luxembourg. En 2020, ce pourcentage s'est élevé à seulement 15,4%. Le nombre d'arbres légèrement endommagés s'élevait, quant à lui, à 24,2% en 1990 alors qu'en 2022 il se situait à 23% à peine. Le nombre d'arbres nettement endommagés s'est accru de manière tangible au fil des dernières décennies. En effet, alors que le pourcentage de ces arbres s'élevait à 15,9% en 1990, il se situe à presque 62% en 2022.

Dans ce contexte, nous aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

- Quels sont les types d'arbres qui sont le plus touchés par la sécheresse et par les maladies les plus courantes dans ce domaine ?
- Quelles sont les régions ou communes du pays dont les bois et forêts sont particulièrement concernés par une dégradation de leur état de santé ?
- Quelles sont les mesures qui ont été prises au cours des dernières années pour protéger et rajeunir la population d'arbres dans nos bois et forêts ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

André BAULER  
Député

Luc EMERING  
Député



**Réponse du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité à la question parlementaire n°593 du 9 avril 2024 des honorables députés Monsieur André Bauler et Monsieur Luc Emering concernant la « Population d'arbres au Luxembourg »**

**1. Quels sont les types d'arbres qui sont le plus touchés par la sécheresse et par les maladies les plus courantes dans ce domaine ?**

A partir de 2018 - la première année d'une série d'années avec des étés chauds et très secs - l'état de santé de nos forêts s'est considérablement aggravé. Depuis la fin de l'été 2018, les peuplements d'épicéa *Picea abies* se font de plus en plus attaquer par des scolytes qui se sont - à la suite des sécheresses des années subséquentes - propagés à travers le pays de sorte que les peuplements d'épicéa n'ont pas de perspective à long terme au Luxembourg. Parmi les autres essences, le hêtre *Fagus sylvatica*, la première essence forestière au Luxembourg, a également été fortement touchée par les températures élevées et les sécheresses. Les dépérissements des hêtres se sont manifestés surtout sur les sols lourds, où l'approvisionnement en eau des arbres a été déficitaire pendant les périodes très sèches des dernières années. Une autre essence d'arbre indigène qui suscite des inquiétudes est le frêne *Fraxinus excelsior*. Depuis une quinzaine d'années, les frênes sont ravagés par la chalarose du frêne, une maladie causée par l'*Hymenoscyphus fraxineus*, un champignon d'origine d'Asie orientale qui provoque un dépérissement des pousses. Cette maladie s'est propagée de manière épidémique en Europe, de sorte que l'existence du frêne, en tant qu'essence indigène est menacée. Pour ce qui est des douglas *Pseudotsuga menziesii* - une essence résineuse non indigène à forte valeur marchande - les dégâts causés par la rouille suisse, une maladie fongique qui s'attaque aux aiguilles de l'arbre, ont également augmenté ces dernières années. S'y ajoutent des dommages d'un genre nouveau, causés par l'activité de minage des larves de la cécidomyie nord-américaine du douglas *Contarinia spp.*. Dans les deux cas, il y a destruction d'une partie des aiguilles de l'arbre, ce qui entraîne à son tour une diminution de son activité photosynthétique.

**2. Quelles sont les régions ou communes du pays dont les bois et forêts sont particulièrement concernés par une dégradation de leur état de santé ?**

L'état de santé d'un arbre est influencé de manière générale par la nature du sol dans lequel il est enraciné, les conditions microclimatiques auxquelles il est soumis, par son lieu d'implantation ainsi que par les influences extérieures qui agissent sur lui. Les signes de dépérissement dont question sub 1. ont été observés dans le *Gutland* au niveau des hêtraies, localisées sur des sols lourds qui dessèchent fortement pendant les étés secs et dans les Ardennes au niveau des taillis de chêne localisés sur des sols très superficiels. Les peuplements d'épicéas ont également beaucoup souffert des conditions météorologiques de ces dernières années et ceci à travers tout le pays. L'approvisionnement insuffisant en eau a affaibli les épicéas, ce qui les a rendus très attractifs pour les scolytes de sorte à provoquer le dépérissement de nombreux peuplements.

Par ailleurs, un peu partout dans le pays, des arbres situés le long des routes, dans les agglomérations ou dans les parcs ont été fortement touchés par les conditions météorologiques de ces dernières années. Ces arbres solitaires s'enracinent souvent dans des endroits au volume de terreau réduit. Le manque d'eau et les autres conditions extérieures qui pèsent sur ces arbres provoquent un affaiblissement chronique.



**3. Quelles sont les mesures qui ont été prises au cours des dernières années pour protéger et rajeunir la population d'arbres dans nos bois et forêts ?**

Dans les forêts publiques, l'Administration de la nature et des forêts pratique depuis les années 2000 la sylviculture proche de la nature. Avec la nouvelle loi sur les forêts du 23 août 2023 et son règlement d'exécution, les principes de cette sylviculture sont à appliquer partout en forêt publique. Ce mode de gestion repose sur le fondement qu'il faut avant tout essayer à maintenir un couvert forestier continu (CCF - *Continuous Cover Forestry*). Pour ce faire, les arbres sont récoltés dans la mesure du possible arbre par arbre, de façon à ce que le couvert forestier ne soit pas trop entrouvert. Les coupes rases sont à éviter. Pour s'assurer que le système est durable, il faut veiller à ce que la forêt se régénère en permanence.

Dans les forêts publiques, le volume des coupes de bois a été réduit à partir de 2018 par mesure de précaution. Les coupes de bois se sont surtout concentrées sur l'évacuation des bois infestés et la sécurisation dans les peuplements de feuillus. De gros efforts ont été faits en matière de plantations mélangées, afin de restaurer les peuplements d'épicéas dévastés par le scolyte et d'augmenter le nombre des essences d'arbres dans la régénération naturelle des peuplements. En outre, des mesures visant à accroître la biodiversité dans les forêts ont été mises en œuvre, telles que la conservation de vieux arbres et de bois mort, la création d'îlots de sénescence, des mesures de rétention d'eau en forêt, etc. A long terme, l'augmentation de la biodiversité dans les forêts conduira à une augmentation de la résilience des forêts. De gros efforts ont également été menés pour préserver et restaurer la diversité génétique des forêts. Les mesures de régénération des peuplements forestiers tiennent désormais davantage compte des éléments favorisant la diversité génétique des forêts. L'Administration de la nature et des forêts a créé des peuplements et des jardins à graines afin de garantir le maintien d'un nombre suffisant de provenances autochtones des principales essences forestières.

Pour soutenir les propriétaires forestiers dans la gestion durable de leurs forêts, le Gouvernement a adopté des nouveaux régimes d'aides financières, en mettant un accent sur les travaux de régénération des forêts avec des essences adaptées à la station et sur les mesures en faveur de l'augmentation de la biodiversité en forêt. Par ailleurs, l'Administration de la nature et des forêts a mis à disposition des propriétaires forestiers un outil d'aide permettant d'identifier l'essence la plus adaptée à chaque station.

Reste à préciser que le succès des mesures pré-exposées de rajeunissement des forêts est tributaire de la régulation de la densité du gibier à un niveau qui permette à toutes les essences forestières de se développer.

Luxembourg, le 14 mai 2024

(s.) Serge Wilmes

Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité